



accident du travail fonction publique d'Etat

Par **chanel1**, le **07/12/2012 à 17:20**

En accident de service depuis mars 2011, 1 an d'arrêt AT + 1 an de mi temps thérapeutique :

- peut-on réduire mes primes ?
- comment procéder pour dder une I.P.P.

A ce jour je ne suis tjrs pas consolidée.

Vous en remerciant,

Cordialement,

Par **P.M.**, le **07/12/2012 à 17:59**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **chanel1**, le **08/12/2012 à 11:41**

bonjour,

Merci pour cette réponse, mais ds le passé je n'ai jamais eu de bonnes informations des représentants du personnel, "plus confiance", aussi, je pense dder une expertise en premier lieu auprès d'un chirurgien et attendre la visite médicale du travail.

Bon week end

Par **P.M.**, le **08/12/2012 à 11:44**

Bonjour,

Il est important de bien connaître la procédure et les moyens de recours...

Par **chanel1**, le **08/12/2012 à 11:49**

bien, donc, je vais me renseigner auprès d'une organisation syndicale en toute discrétion pour l'instant.

Cordialement,